## LA CHARITÉ N'EST PAS SUFFISANTE

## disait Frédéric Ozanam au 19e siècle

La justice sociale au Québec<sup>1</sup> existe sous bien des formes, dans les gouvernements, à la SSVP et dans plusieurs organismes communautaires... Oui, la Sécurité sociale est une forme de justice sociale, mais est-ce suffisant sachant que « 35 % des ménages dépensent plus de 30 % de leur revenu brut pour le loyer et que 50 % d'entre eux paient plus de 50 % de la moitié de leur revenu brut »?<sup>2</sup> Frédéric disait en 1840 « La charité n'est pas suffisante... ». Il faut ajouter à nos actions vincentiennes une conscience sociale plus vaste de la Justice sociale. Notre mission vincentienne se veut aidante « de toutes les façons possibles »<sup>3</sup>.

L'Église a cette mission. Depuis 1891, avec une première encyclique sur la Justice sociale et trois suivantes, Jean-Paul II a fait émettre, en 2004, « La pensée sociale de l'église » qui fait la synthèse des encycliques précédentes.

Le comité national de justice sociale sur la base des principes<sup>4</sup> de la pensée sociale de l'Église, ajoute une nouvelle orientation vincentienne. Elle veut créer un réseau avec les conférences et les conseils particuliers : un représentant par conférence et la création d'un Comité de Justice sociale (CJS) dans chaque CP. Une forme de révolution au sein de la SSVP, car elle favorise une plus grande conscientisation des problématiques sociales et des actions conséquentes pour y apporter une réponse chrétienne.

Cela implique un engagement social qui dépasse nos frontières vincentiennes et nous pousse à aller rejoindre d'autres organismes afin d'identifier les causes de la pauvreté et les problèmes correspondants. Cela nécessite de la mobilisation et peut provoquer du recrutement grâce à cette nouvelle orientation. Il sera nécessaire également de favoriser la Prise de position auprès des instances gouvernementales, une autre nouveauté.

Plusieurs programmes sont disponibles, mais ne sont pas nécessairement connus des bénéficiaires, nous pouvons les aider à y accéder en les accompagnant dans leurs démarches. Par exemple, en éducation il y a l'IQEE<sup>5</sup> au Québec et le REEE<sup>6</sup> au Canada. La connaissance de ces programmes peut faire une grande différence.

Le comité national de Justice sociale nous propose de nous impliquer, de nous accompagner dans nos démarches et promouvoir ce réseau dans des actions concrètes. D'ici peu, il proposera via le Conseil d'administration du national, une « Campagne d'action nationale » sur un thème d'envergure et applicable dans nos régions. La décision pour le choix du thème se fera à l'AGA du mois de juin 2019, à Windsor. Ce sera un « Beau projet » et un « Grand défi », mais nous ne sommes pas les seuls et je parie qu'il sera question du logement social.

Voici un exemple de collaboration qui permettra d'agrandir notre réseau. L'archevêché de Montréal a un Service de justice sociale du nom de l'« Office de la pastorale sociale » et cela depuis plus de 20 ans. Mme Louise Royer en assure maintenant la direction et est entourée de 7 agents de pastorale sociale qui travaillent dans plusieurs quartiers de Montréal, dont un à Laval. Un des rôles de ce service est de « Sensibiliser les baptisés à la dimension sociale de la

<sup>1 «</sup> Il y a 13 différents régimes de bien-être social au Canada, un dans chaque province et territoire »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le FRAPRU Le Front d'action populaire en réaménagement urbain

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La mission de la SSVP de la Règle

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Guide à l'intention des comités de justice sociale de conseil central ou particulier

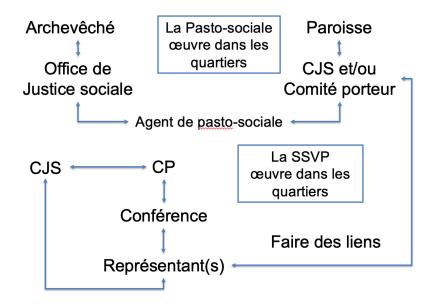
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'incitatif québécois à l'épargne-étude

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Régime enregistré d'épargne-études, pour le Canada

foi et de mobiliser le Peuple de Dieu autour de projets structurants qui reflètent les principes de la pensée sociale de l'Église... »<sup>7</sup>. C'est précisément ce que propose le Comité de justice sociale de la SSVP.

Une rencontre avec Mme Royer nous a permis d'entreprendre une collaboration entre nos conférences et son équipe afin de créer des liens. Ce qui nous amènera à mettre nos compétences réciproques aux profits des bénéficiaires et du bien-être de la société. Une collaboration prometteuse, qui déjà allume une fraîcheur, un vent d'espoir. Créer des ponts entre les organismes chrétiens ou non, permettra de mieux répondre aux besoins existants et accompagnera notre démarche chrétienne. Cette collaboration est précieuse et une invitation à tous et chacun.

Voici un schéma de cette collaboration, bonne réflexion.



Claude Laflèche, comité de justice sociale Conseil régional du Québec

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://diocesemontreal.org/fr/archidiocese/offices-et-services/pastorale-sociale